

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) –**  
**2021-CC-06-070** **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**09 DECEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à vingt heures**, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 3 décembre 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Siégeaient à l'assemblée :**

Nombre de  
Membres :

- En exercice : **44**  
- Présents : **34**  
- Représentés : **08**  
- Votants : **42**  
- Absents : **2**

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOULANGER Damien	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Madame JAUNET Christel	

Résultats :

- Pour : **37**  
- Contre : **-**  
- Abstentions : **05**

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Patrick GAUDUBOIS**

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur MELIQUE Jacky à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame PIERA Pascale à Madame LOISELEUR Pascale  
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame ROBERT Marie-Christine

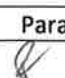
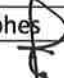
**Etait absent remplacé par un suppléant :**

Monsieur NOCTON Laurent par Monsieur CLEREL Francis

**Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :**

Monsieur FROMENT Daniel  
Monsieur PATRIA Alexis

Paraphes

	
---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

**Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante :**

Le 20 novembre 2020, le Premier Ministre a adressé une circulaire aux Préfets de Région et de Département pour l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) qui correspondent à la période 2021-2026.

Ces nouveaux contrats territoriaux doivent permettre de simplifier et d'unifier les différents dispositifs de contractualisation de l'État afin que son action sur les territoires soit plus lisible. Ils doivent intégrer les programmes existants : contrat de ruralité, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France service, France THD, France mobilités, Contrat de Transition Écologique. Ils doivent reprendre les actions prévues dans les PCAET et peuvent, le cas échéant, valoriser les dispositifs type Territoires d'industrie, Agenda rural, Opération de Redynamisation Territoriale.



Ces Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique reposent sur 3 piliers :

- la relance économique : dans tous les territoires avec tous les acteurs qui les composent,
- la transition écologique : en accompagnant les collectivités dans leurs enjeux territoriaux du développement durable, éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, mobilités, développement économique, emploi, agriculture, aménagement numérique,
- la cohésion territoriale par une approche différenciée et simplifiée de l'action sur les territoires.

Dans le cadre de la poursuite d'une coopération interterritoriale, la Communauté de communes Senlis Sud Oise s'est associée aux Communautés de communes de l'Aire cantilienne et du Pays d'Oise et d'Halatte, pour élaborer le Contrat de Relance et de Transition Écologique. Le Protocole d'Engagement pour le CRTE, approuvé le 23 septembre 2021 par la CCSSO, a détaillé les principaux axes stratégiques à partir desquels le contrat devait être rédigé.

A ce titre, les cosignataires se sont accordés pour que ce CRTE des communautés de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) et Senlis Sud Oise (CCSSO) prenne notamment en compte les objectifs et les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- Le Plan Climat-air-énergie territorial (PCAET), conclu le 17 décembre 2020 entre la CCAC, la CCSSO et la CCPOH pour la période 2021-2026 ;
- Le Plan de déplacements mutualisés (PDM) « Mobilités Sud-Oise » signé en 2019 à l'échelle de 6 EPCI dont les 3 EPCI Sud Oise concernés par ce contrat ;
- Le SCoT de la CCPOH, approuvé en 2011, et en cours de révision ;
- Le Plan de Prévention de l'atmosphère de la CCPOH ;
- Le Programme local de prévention des déchets de la CCAC ;
- La Charte du PNR Oise-Pays-de-France.

Paraphes	
	

Le CRTE traduit les ambitions locales :

- 1- d'être un territoire qui affirme et assume son positionnement interrégional,
- 2- d'être une terre de patrimoines exceptionnels qui relève les défis de la transition écologique et énergétique,
- 3- d'être un territoire qui fait de la préservation de sa qualité de vie, un levier majeur de sa cohésion sociale.

Sous ces ambitions, sont déployées 4 grandes orientations stratégiques :

- 1- Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique,
- 2- Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti,
- 3- La cohésion sociale et territoriale au sein de chaque EPCI,
- 4- Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité.

Ces 4 axes se déclinent en thématiques de projets :

- 1- l'attractivité et l'économie,
- 2- La gestion durable des ressources et des patrimoines,
- 3- La cohésion sociale et territoriale,
- 4- Les mobilités.


Ce CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre les projets.

Pour ce faire, un chargé de mission mutualisé, auprès des 3 EPCI, est en cours de recrutement afin de mettre en conformité les fiches -actions du CRTE 2021-2026, de rechercher des financements, de suivre leurs réalisations et évaluations.

Une démarche partenariale a été entreprise auprès des communes pour la remontée des opérations communales pouvant faire l'objet d'une inscription au CRTE. Les opérations communales et communautaires sont d'ores et déjà intégrées à un tableau de programmation pour être proposées à l'État. Les programmations annuelles seront revues chaque année afin d'identifier et d'ajuster les demandes de financement.

Afin de mieux accompagner les communes de la CCSSO, un groupe de travail a été créé pour abonder le présent contrat et élaborer un processus annuel de suivi des fiches-actions. Ainsi, accompagné par le chargé de mission interterritorial, les observations et décisions du groupe de travail seront remontées directement auprès du Comité Technique et/ou du Comité de Pilotage CRTE qui prendra acte.

**Les membres du conseil communautaire**, après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix «POUR», aucune voix «CONTRE», 5 «ABSTENTIONS » :

Paraphes	
	

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la CCSSO ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la délibération n°2021-CC-04-055 autorisant le président à signer le Protocole d'Engagement pour l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre la Communauté de communes Senlis Sud Oise, la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne et la Communauté de communes du Pays d'Oise Halatte ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place le Contrat de Relance et Transition Ecologique pour la période 2021-2026 tel que demandé par le Gouvernement ;

**Considérant** les observations du Groupe de travail CRTE de la CCSSO réuni le 22 novembre 2021 ;

**Considérant** le présent CRTE annexé ;

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**Article 1 : d'APPROUVER** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique joint en annexe,

**Article 2 : d'APPROUVER** qu'un groupe de travail d'élus, au sein de la CCSSO, fasse le suivi avec observations des fiches-actions de la CCSSO auprès du Comité Technique ou comité de pilotage CRTE, à minima 1 fois par an,

**Article 3 : de DIRE** qu'un rapport annuel sera présenté par le groupe de travail en conseil communautaire,

**Article 4 : d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent CRTE,

**Article 5 : de DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
à Senlis, le 9 décembre 2021  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,



Patrick GAUDUBOIS  
Secrétaire de séance



Guillaume MARECHAL  
Président de la Communauté de Communes Senlis  
Sud Oise

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021



ID : 060-200066975-20211209-2021CC06070-DE

## **Contrat de Relance et de Transition Écologique**

-----

**Communauté de communes de l'Aire Cantilienne,  
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte,  
Communauté de communes Senlis Sud Oise**

***Version définitive – 15/12/2021***

## SOMMAIRE

<b>1. Article 1 - Objet du CRTE.....</b>	<b>4</b>
1.1. Préambule .....	4
1.2. Objet du contrat de relance et de transition écologique.....	4
1.3. Un CRTE qui valorise les cadres stratégiques et programmatiques locaux existants .....	5
1.4. Les principaux dispositifs contractuels avec l'Etat en cours sur le territoire.....	5
1.5. Une démarche concertée et phasée pour l'élaboration du CRTE.....	5
<b>2. Les ambitions du territoire .....</b>	<b>7</b>
2.1. Un territoire qui affirme et assume son positionnement interrégional .....	7
2.2. Une terre de patrimoines exceptionnels qui relève les défis de la transition écologique et énergétique .....	8
2.3. Un territoire qui fait de la préservation de sa qualité de vie un levier majeur de sa cohésion sociale.....	8
<b>3. Les orientations stratégiques.....</b>	<b>10</b>
3.1. Le cadre stratégique global .....	10
3.2. Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique .....	11
3.2.1. Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises.....	11
3.2.2. Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire.....	12
3.2.3. Accompagner le développement des filières durables et l'innovation .....	12
3.2.4. Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine .....	13
3.3. Entre forêts et rivières : la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine .....	14
3.3.1. Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels .....	14
3.3.2. Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs ..	16
3.3.3. Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets .....	16
3.4. Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale .....	17
3.4.1. Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements .....	18
3.4.2. Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés .....	19
3.4.3. Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages.....	20
3.5. Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité.....	20
3.5.1. Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières.....	21
3.5.2. Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables .....	22
3.5.3. Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité .....	23
<b>4. Article 2 - Engagement général des parties .....</b>	<b>23</b>
4.1. Dispositions générales concernant les financements.....	23

4.2.	Les trois EPCI à fiscalité propre signataires.....	24
4.3.	L'État, les établissements et opérateurs publics.....	24
<b>5.</b>	<b>Article 3 - Gouvernance .....</b>	<b>26</b>
5.1.	Le comité de pilotage.....	26
5.2.	Le comité technique.....	26
5.3.	L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	27
<b>6.</b>	<b>Article 4 - Suivi et évaluation du CRTE.....</b>	<b>27</b>
<b>7.</b>	<b>Article 5 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....</b>	<b>28</b>
<b>8.</b>	<b>Article 6 – Evolution et mise à jour du CRTE .....</b>	<b>28</b>
<b>9.</b>	<b>Article 7 - Résiliation du CRTE .....</b>	<b>28</b>
<b>10.</b>	<b>Article 8 – Traitement des litiges.....</b>	<b>28</b>
	<b>ANNEXE : Tableau des actions .....</b>	<b>28</b>

**ENTRE**

**La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne,**

Représentée par son Président M. François Deshayes, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,

Ci-après désignée par « la CCAC »,

D'une part,

**La Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte,**

Représentée par son Président M. Arnaud Dumontier, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,

Ci-après désignée par « la CCPOH »,

D'autre part,

**La Communauté de communes Senlis Sud Oise,**

Représentée par son Président M. Guillaume Maréchal, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,

Ci-après désignée par « la CCSSO »,

D'autre part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par la Préfète de l'Oise, Mme Corinne Orzechowski

Ci-après désigné par « l'État » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



# 1. Article 1 - Objet du CRTE

## 1.1. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Pour pleinement participer à ces objectifs, les communautés de communes de l'Altre Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise, et leurs communes respectives, ont souhaité s'engager collectivement dans cette démarche de contractualisation.

## 1.2. Objet du contrat de relance et de transition écologique

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des trois EPCI autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. De fait, il s'inscrit :

- Dans le temps long en forgeant une stratégie ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale ;
- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Le contenu du CRTE est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations, en s'employant à intégrer et articuler les dispositifs contractuels d'ores et déjà en vigueur sur le territoire.

Il s'agit d'un contrat pluriannuel d'une durée de 6 ans (période 2021-2026). Il contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période 2021-2026 et fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances.

Le CRTE constitue un outil souple et évolutif. Il pourra à ce titre être enrichi ou amendé par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

### 1.3. Un CRTE qui valorise les cadres stratégiques et programmatiques locaux existants

Les trois communautés de communes de l'Aire Cantillienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise et leurs partenaires ont souhaité s'engager en commun dans cette démarche de contractualisation avec l'Etat.

Les coopérations entre ces trois territoires sont déjà une réalité bien ancrée à travers des cadres stratégiques et/ou de programmation intéressants tout ou partie de ces trois intercommunalités :

- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), conclu le 17 décembre 2020 entre la CCAC, la CCSSO et la CCPOH pour la période 2021-2026 ;
- Le Plan de déplacements mutualisés (PDM) « Mobilités Sud-Oise » signé en 2019 à l'échelle de six EPCI dont les trois EPCI concernés par le présent contrat ;
- La Charte du PNR Oise-Pays de France.

Les objectifs et les orientations de ces documents de planification et de programmation sont pleinement intégrés à la stratégie et la programmation CRTE.

Par ailleurs, les intercommunalités ont établi à leur échelle des documents de planification et de programmation qui sont également valorisés :

- Le SCoT de la CCPOH, approuvé en 2011, actuellement en cours de révision ;
- Le Plan de Prévention de l'atmosphère de la CCPOH ;
- Le Programme local de prévention des déchets de la CCAC.

Enfin, le niveau d'intégration de la coopération communautaire n'est pas identique au sein de chacune des trois communautés de communes. De fait, les portages des projets qui seront inscrits au CRTE pourront être différenciés : projets portés par les communautés de communes, projets portés par les communes voire des syndicats spécifiques (pour le cycle de l'eau par exemple).

### 1.4. Les principaux dispositifs contractuels avec l'Etat en cours sur le territoire

Le CRTE a vocation à améliorer la lisibilité de l'action publique sur le territoire. A travers ce contrat, l'ambition est de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants entre l'Etat et les collectivités. De fait, le présent document reprend à son compte les principaux dispositifs de contractualisation en cours :

- Dispositif national « Cœur de ville » pour la commune de Senlis ;
- Contrat de ville, Programme National de Rénovation Urbaine, et Programme « Petites villes de demain » pour la commune de Pont-Sainte-Maxence ;
- Programme national « Territoires d'Industrie » couvrant le territoire de six EPCI du Sud de l'Oise dont les trois EPCI concernés par le présent contrat.

### 1.5. Une démarche concertée et phasée pour l'élaboration du CRTE

Depuis le début d'année 2021, les trois communautés de communes et les communes, en concertation étroite avec l'Etat, ont engagé le travail d'élaboration du CRTE.

Dans cet objectif, un protocole d'engagement du CRTE a été validé en septembre 2021. Il fixe les grands principes de son élaboration et de sa mise en œuvre future ; ils sont repris et précisés dans le présent document.

Ce protocole d'engagement a permis de mettre en exergue le besoin d'assistance technique et d'ingénierie des communes et communautés de communes pour formaliser de manière opérationnelle et concrète leurs projets et les accompagner dans leurs démarches de contractualisation avec l'Etat et les autres partenaires institutionnels nationaux.

A ce titre, l'Etat et les trois communautés de communes ont acté le principe de cofinancement d'un poste de « chef de projet CRTE » mutualisé à part égale entre la CCAC, la CCPOH et la CCSSO, déduction faite du cofinancement du poste par l'Etat pour un montant de 30 000 € sur un an, pour assurer le suivi et l'animation du CRTE et optimiser les financements (recrutement en cours).

Tout au long de l'élaboration du CRTE, de nombreuses parties prenantes ont été associées à sa réalisation (Agence d'urbanisme Oise les Vallées, PNR Oise-Pays de France...), et une attention particulière a été portée à ce que l'ensemble des communes constitutives de la CCAC, la CCPOH et la CCSSO soient pleinement associées à la démarche et participent activement à la co-construction du CRTE.

Au-delà de la signature du CRTE, une attention particulière sera portée, tout au long de la vie du contrat, à poursuivre l'association de représentants de la société civile, à l'animation, l'enrichissement et le suivi du CRTE.

A cet égard, afin de débiter le cycle des actions du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique, les communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte, et de Senlis Sud Oise lanceront une campagne de communication et d'actions vers les nouvelles générations qui seront demain les prescriptrices de la transition écologique. La Journée Internationale de la Forêt sera l'évènement annonçant le démarrage de ce contrat. Ainsi, des actions ludiques et pédagogiques sur le thème de l'Arbre et de la Forêt ouvriront le plan d'une programmation à venir de 6 ans sur l'ensemble des communes.

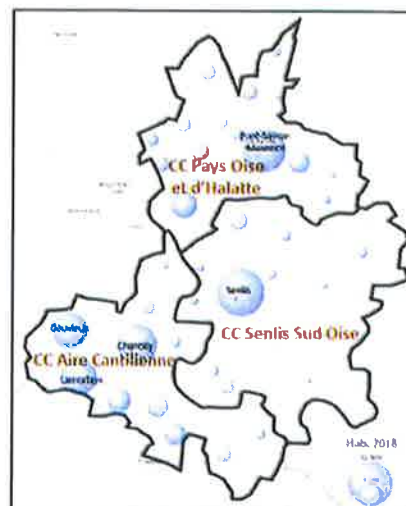
## 2. Les ambitions du territoire

Le territoire du CRTE couvre 45 communes du département de l'Oise regroupées au sein de trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- La communauté de communes de l'Aire Cantillienne, composée de 11 communes, regroupe 45 000 habitants
- La communauté de communes de Senlis Sud Oise, composée de 17 communes, regroupe 24 300 habitants
- La communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, composée de 17 communes, regroupe 34 200 habitants

Au total, ce sont 103 500 habitants qui vivent dans cet espace du Sud du département de l'Oise, soit près de 13% de la population du département.

Au sein de ce territoire, l'accès à l'emploi et aux services s'organise à partir d'un maillage urbain constitué de quelques villes entre 10 000 et 15 000 habitants (Senlis, Chantilly, Pont-Sainte-Maxence), de quelques bourgs de taille intermédiaire et de la grande proximité villageoise.



### 2.1. Un territoire qui affirme et assume son positionnement interrégional

Par son positionnement géographique, le territoire des trois communautés de communes s'inscrit dans une dimension interrégionale incontestable : la région Hauts-de-France bien évidemment mais également la région Ile-de-France avec laquelle il entretient des liens étroits.

**Ce positionnement, au cœur de flux intenses de personnes et de marchandises de dimension nationale voire européenne est porteur de nombreuses opportunités pour notre territoire mais nous devons être particulièrement vigilants quant à la qualité des développements qui lui sont associés.**

Tout d'abord, notre territoire s'inscrit dans ou à proximité de faisceaux d'infrastructures majeures : autoroute A1, autoroute A16, réseau ferré, plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle, etc. Ce positionnement interrégional va se conforter dans les années à venir avec la création du barreau LGV Roissy-Creil ou encore le projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) et sa liaison avec le canal Seine-Nord-Europe. Situé au Nord du Grand Paris, le territoire s'inscrit directement dans l'aire d'influence des grands pôles d'emplois de la région parisienne, au premier rang desquels la plateforme aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle ainsi que le cœur aggloméré de la région Capitale. De nombreux actifs résidant sur le territoire se rendent ainsi dans ces centres d'emplois pour travailler.

**Les grands projets d'infrastructures évoqués ci-avant, alternatifs au transport routier, constituent des opportunités pour le développement de notre territoire à condition que nous fassions preuve de volontarisme dans le choix des activités économiques que nous souhaitons accueillir (non polluantes, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois) et dans la maîtrise de notre développement résidentiel.**

Notre situation géographique nous positionne également dans une logique d'interface entre des grands ensembles naturels et patrimoniaux. Nos vastes espaces forestiers constituent de réels « poumons verts » pour les régions très urbanisées dans lesquelles nous nous inscrivons. Ils sont également un maillon essentiel de la trame verte du grand ensemble forestier nord-parisien qui s'étend des forêts franciliennes, au sud, au massif de Saint-Gobain et, au-delà, aux forêts ardennaises, au nord-est. Cet ensemble de plus de 550 km<sup>2</sup> constitue l'un des plus grands écosystèmes forestiers de plaine d'Europe tempérée. De fait, **notre engagement dans la préservation de nos grands ensembles forestiers, des rivières et milieux humides qui leur sont associés constituent, au-delà d'une exigence**

**locale, un enjeu régional et interrégional que nous souhaitons pleinement relever dans une logique de solidarité.**

## **2.2. Une terre de patrimoines exceptionnels qui relève les défis de la transition écologique et énergétique**

Situé au sud du département de l'Oise, le territoire des communautés de communes de l'Aire Cantillienne, de Senlis Sud Oise et des Pays d'Oise et d'Halatte, constitue une entité géographique et historique présentant une forte identité. Véritable poumon vert du nord de Paris, il s'inscrit dans sa quasi-totalité au sein du Parc naturel régional Oise Pays de France. Il conserve un caractère rural marqué, à dominante forestière et agricole et constitue un espace cohérent, très différent des territoires qui l'entourent : la vaste plaine agricole du Valois à l'est, la Plaine de France et de Roissy, en pleine expansion et la vallée de l'Oise, fortement industrialisée.

Par ailleurs, son patrimoine culturel et bâti est l'un des plus riches du nord de la France : cathédrale secteur sauvegardé de la cité médiévale de Senlis, château de Chantilly et son domaine de plus de 6000 ha, abbaye royale du Moncel à Pontpoint – Pont-Sainte-Maxence, nombreux parcs et jardins...

**Nous souhaitons inscrire notre action future encore davantage dans la préservation et gestion durable de nos patrimoines exceptionnels.** En effet, les enjeux sont importants et multiples :

- les effets du changement climatique sont déjà palpables sur nos espaces forestiers et sur la biodiversité locale ;
- la pression à l'urbanisation (logement, développement économique) que nous connaissons doit être maîtrisée afin de préserver nos sols agricoles et les continuités écologiques qui font le lien entre nos espaces forestiers ;
- notre réseau hydrographique se caractérise par son importante artificialisation et les milieux humides associés (marais, tourbières, prairies humides...) sont fragilisés ;
- les nouvelles formes d'urbanisation méritent de mieux s'articuler avec la qualité patrimoniale de nos villes, bourgs et villages et anticiper davantage le réchauffement climatique ;

Au-delà des aspects de préservation et gestion, nous souhaitons également inscrire notre action future dans une meilleure valorisation endogène de ces patrimoines en veillant tout particulièrement à relever les enjeux de la transition écologique et énergétique :

- les potentiels de développement d'énergies renouvelables sont importants en lien avec la valorisation de nos forêts ;
- la qualité de nos essences forestières constitue une opportunité pour le développement du bois d'œuvre dans nos constructions ;
- nos productions agricoles peuvent être mieux valorisées localement ;
- nos filières emblématiques de grande renommée tels l'équitation et le tourisme constituent des leviers majeurs de développement économique et d'emplois dont l'exemplarité en termes de développement durable doit être poursuivie et approfondie.

## **2.3. Un territoire qui fait de la préservation de sa qualité de vie un levier majeur de sa cohésion sociale**

Notre territoire propose un cadre de vie de qualité et alternatif à celui des grands ensembles urbains qui nous bordent, tout particulièrement en Ile-de-France.

**Au-delà de nos espaces naturels, la qualité des aménagements de nos villes, bourgs et villages et notre action volontariste en termes d'équipements et services en direction de tous nos habitants et actifs ont forgé cet art de vivre et construit notre cohésion sociale :** équipements et services en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes plus âgées, équipements et services culturels et sportifs, offre de santé, offre commerciale, maintien des services publics « régaliens », etc.

L'attractivité résidentielle de notre territoire pour des ménages en recherche d'authenticité et de nature, le vieillissement de notre population, la grande diversité des profils sociologiques des ménages, l'évolution des formes et des temps de travail (télétravailleurs, travailleurs « nomades ») ou encore les évolutions des moyens d'accès aux offres de services (technologies numériques notamment) nous obligent à **poursuivre nos efforts en termes d'équipements et services mais également d'offre de logements** afin de préserver cette cohésion sociale. **Nous serons particulièrement vigilants quant à la qualité environnementale et énergétique dans le cadre de la rénovation/construction de nos équipements.** Cette « économie résidentielle » constituera également un levier important pour le maintien-développement de l'emploi local : métier des services à la personne, artisans du secteur de la construction, dynamique commerciale, etc.

**Nos offres de mobilité**, pour accéder aux équipements et services et pour accéder au marché du travail au sein ou en dehors du territoire (tout particulièrement vers les grands pôles d'emplois franciliens), évolueront dans une logique d'apaisement des trafics automobiles dans nos centres-villes et centres-bourgs et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, nous souhaitons que chaque ménage puisse réaliser un **parcours résidentiel** complet sur le territoire, ce qui exigera encore des efforts en termes de diversification des offres de logements et de reconquête qualitative, notamment énergétique du parc existant.

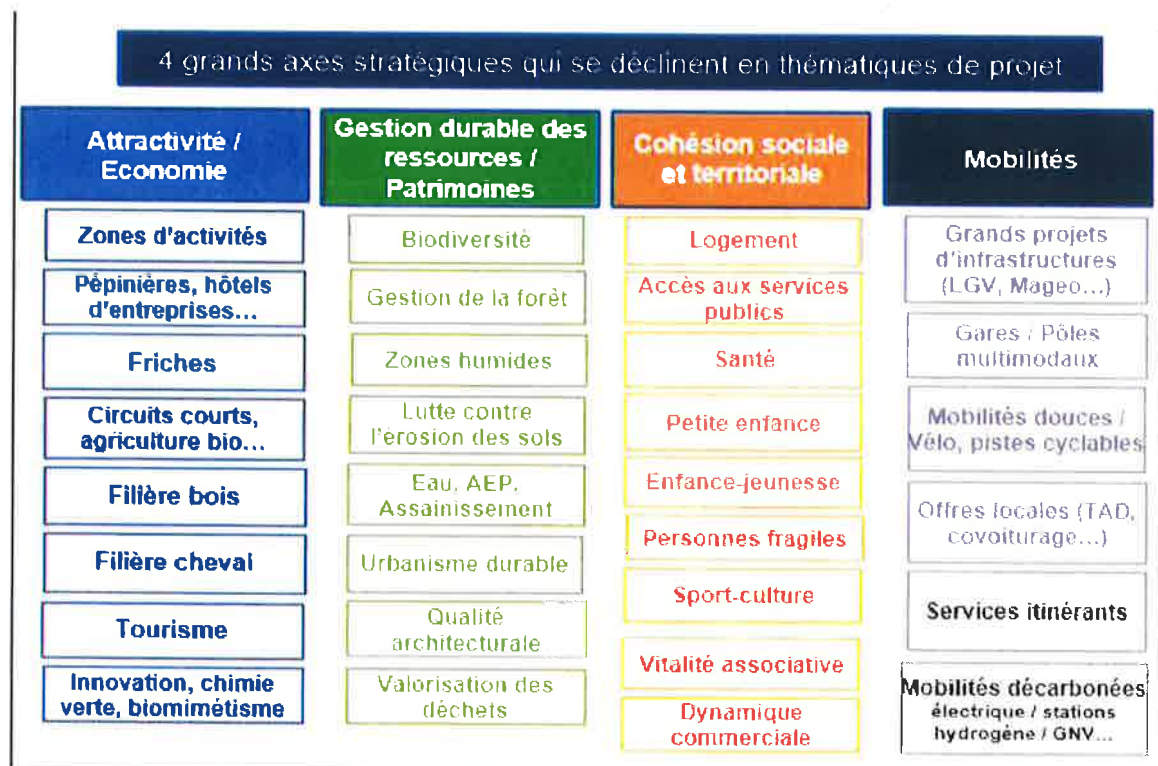
## 3. Les orientations stratégiques

### 3.1. Le cadre stratégique global

La démarche ayant concouru à l'élaboration du présent CRTE a abouti à la définition de **quatre grands axes stratégiques** présentés dans le schéma ci-dessous, en appui desquels se structurent 13 domaines d'interventions. L'ensemble des projets et actions inscrits au CRTE sont recensés dans un tableau récapitulatif qui reprend ces grands axes et domaines d'intervention (cf. annexes).

Dans les chapitres qui suivent sont détaillés les enjeux qui sous-tendent chacun de ces axes ou domaines et sont mentionnés à titre illustratif quelques-uns des projets retenus dans le cadre du CRTE et qui seront engagés au cours de la présente mandature.

Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité
Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises	Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements	Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières
Appuyer et soutenir les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire	Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bougs	Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables
Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets	Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages	Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité
Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine			



## 3.2. Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique

Le territoire bénéficie d'une **localisation stratégique**, à proximité immédiate des bassins d'emplois du Grand Paris et sur un corridor majeur de développement Nord-Sud, connectant le pôle de Roissy aux pôles économiques du Nord de l'Europe. Cette situation géographique favorable combinée à un cadre de vie très qualitatif (forêts, villages de caractère, patrimoine bâti...), à de bonnes connexions en transport, et à la pénurie et la cherté du foncier disponible, expliquent le **profil majoritairement tertiaire et résidentiel** de notre économie ainsi que la **présence des activités rurales** en lien avec notre socle agricole et forestier et des filières emblématiques (hippisme). S'inscrivant dans la vallée de l'Oise, le territoire de la CCPOH présente également un caractère industriel davantage marqué que pour les deux autres communautés de communes.

Comptant autant d'emplois que d'actifs occupés (34 000 environ), **notre territoire souhaite conforter sa vocation productive.**

Pour autant, face à la **crise sanitaire** qui a impacté brutalement et durablement les entreprises du sud du département de l'Oise, et à plus forte raison encore l'activité de la plateforme aéroportuaire de Roissy (principal pôle d'emploi exogène au territoire), il apparaît plus que jamais nécessaire de nous mobiliser collectivement pour **redynamiser l'emploi local**, soutenir nos filières emblématiques et favoriser l'émergence de nouvelles activités compatibles avec la préservation de notre patrimoine naturel : filière bois, filière cheval, commerce, artisanat, secteurs d'innovation (comme le biomimétisme)... en complément des activités touristiques

Cette stratégie territoriale, doit permettre notamment d'attirer et retenir de nouveaux publics-cibles de télétravailleurs, créateurs, entrepreneurs, artisans.

Il s'agit également de tirer parti des grands projets d'infrastructures (Canal Seine Nord Europe, Mageo, TGV Roissy Picardie...) pour dynamiser l'emploi local et favoriser l'accès à la commande publique pour nos entreprises, notamment dans le secteur de la construction.

Au-delà, la crise nous invite à repenser notre modèle de développement et à **privilégier une approche résolument qualitative** pleinement en prise avec les enjeux de transition écologique et de gestion raisonnée des espaces naturels.

Voici les leviers d'action concrets que nous décidons de mettre en œuvre dans le cadre de ce CRTE afin de soutenir notre attractivité économique.

### 3.2.1. Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises

A l'heure de la reprise et de la stratégie nationale de reconquête industrielle (France relance), nous devons consolider la capacité de notre territoire à accueillir des entreprises.

Face à la pénurie de foncier disponible pour installer des activités économiques, nos trois EPCI font le choix, lorsque c'est nécessaire, de privilégier l'optimisation (densification, optimisation de la taille des lots) et les extensions de zones existantes plutôt que la création de nouvelles zones d'activités. Pour autant, nous souhaitons que ces développements soient limités au strict minimum, dans un objectif de sobriété foncière.

En effet, nous souhaitons orienter prioritairement nos actions vers une **montée en gamme de notre offre foncière et immobilière existante**, notamment à travers la modernisation, la requalification, et l'amélioration de la performance énergétique de nos parcs d'activités. Cette stratégie vise aussi la **reconversion de nos friches** pour permettre d'y accueillir de l'activité économique et mettre sur le marché de nouvelles offres sans pour autant accélérer l'artificialisation des sols. Enfin, il s'agit également d'**améliorer la desserte de nos pôles économiques** par la création de nouvelles voies d'accès.



### 3.2.2. Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire

Au-delà, afin de maintenir une diversité d'emplois et activités sur le territoire, la CCAC, la CCPOH et la CCSSO s'attachent à proposer aux créateurs, entrepreneurs et artisans une offre de locaux adaptés à leurs besoins. Cette politique passe par le développement des tiers-lieux, Incubateurs, pépinières d'entreprises et villages d'artisans, au cœur des centres-villes et centres-bourgs mais qui peuvent également trouver toute leur place dans des communes au profil plus rural. Cette offre nouvelle permettra de **compléter le parcours résidentiel des entreprises** et de répondre à l'ensemble des besoins.

### 3.2.3. Accompagner le développement des filières durables et l'innovation

Nous souhaitons faire de la transition écologique le fil directeur de notre politique de soutien aux filières emblématiques du territoire.

- **Développer les productions bio et les circuits courts dans l'agriculture**

Le terroir agricole du territoire, riche, est le support d'une agriculture majoritairement de grandes cultures, qu'il s'agit d'accompagner dans ses développements et ses mutations. La part des productions biologiques est à ce jour marginale, très en-deçà de la moyenne nationale et des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (20% en 2020). Pourtant, sur un territoire périurbain à la typologie de ménages plutôt favorisés, la demande pour des produits issus de l'agriculture biologique et locale est forte. Ce marché est actuellement assuré pour une grande part par des importations de produits.

Tout en continuant de soutenir nos agriculteurs « traditionnels », nous souhaitons donc encourager la diversification des productions agricoles et le développement de pratiques alternatives à la grande culture, telles que les productions biologiques, la permaculture, la mise en place de circuits courts en nous inscrivant dans la démarche initiée par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (Recherche de foncier agricole vacant, accompagnement et aide financière des porteurs de projet).

- **Soutenir le développement de la filière cheval**

Patrimoine vivant, et figure emblématique de l'identité du cœur du territoire, le cheval est, d'une part, un élément culturel indissociable de l'histoire locale et du cadre de vie, et d'autre part, un atout économique et social, porteur de dynamisme. Les activités hippiques d'entraînement des chevaux de courses constituent une des premières sources d'emploi du territoire, avec plus de 2 000 actifs. Les activités liées à la filière cheval sont emblématiques et portent une concentration unique de savoir-faire, de compétences et d'emplois. Afin de consolider la filière cheval, la CCAC envisage plusieurs actions d'envergure, dont la création d'un **Pôle polyvalent d'équipements et de services de la filière « Cheval »**, pour lequel elle lancera prochainement une étude de faisabilité.

- **Explorer le potentiel de la filière bois et d'autres segments de valorisation énergétique**

Couvert dans sa quasi-totalité par un parc naturel régional, à la convergence de plusieurs grands ensembles forestiers (forêt de Chantilly, forêt d'Halatte, forêt d'Ermenonville, forêt de Compiègne) et au cœur d'une trame verte, le territoire de nos trois EPCI constitue un véritable poumon vert et la forêt y est omniprésente. Ce patrimoine naturel de plus de 30 000 hectares représente aussi une ressource économique qu'il s'agit d'exploiter durablement. A cette fin, nos collectivités souhaitent dès maintenant engager une **étude de faisabilité pour soutenir le développement de la filière bois**, avec, en priorité, des débouchés dans le secteur de la construction, de l'énergie (bois-chauffage), et les sous-produits de bois (emballages notamment).

Il s'agira également à travers le CRTE de soutenir le développement des énergies renouvelables sur notre territoire en tant que secteur créateur de valeur et d'emploi, et ce, en lien avec les orientations et actions du PCAET. A cette fin, nos EPCI souhaitent porter des projets relatifs à la valorisation énergétique (station GNV, méthanisation) des déchets alimentaires des ménages et issus de l'activité agricole et de la filière « cheval ».

- **Soutenir la transition écologique des filières industrielles et logistiques (report modal à partir des liaisons fluviales et routières)**

Notre territoire est situé sur une dorsale économique, entre le Grand Paris et le Nord de l'Europe. Cet axe majeur au plan du transport et de la logistique fait l'objet de plusieurs grands projets d'infrastructures - ferroviaires, fluviales - qui doivent nous permettre de réduire notre empreinte carbone à travers le report modal et d'assurer nos approvisionnements de manière plus durable. A cet égard, le projet d'aménagement de l'Oise « MAGEO » renforcera significativement la capacité de notre voie d'eau pour le transport de marchandises, en lien avec le Canal Seine Nord Europe.

- **Développer l'innovation autour de filières d'avenir et consolider l'écosystème local en diversifiant nos moteurs économiques**

En lien avec la stratégie de développement économique et d'innovation portée au niveau régional (REV3), nous souhaitons favoriser le développement de l'innovation et de filières d'avenir en lien avec l'économie de la connaissance. Cette volonté suppose la création de passerelles entre l'enseignement supérieur, les formations professionnelles et les entreprises et le développement de lieux dédiés, à l'instar du pôle d'excellence en projet dans le quartier Ordener à Senlis.

### 3.2.4. Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine

Riches d'un patrimoine naturel, urbain et architectural exceptionnel, les communautés de communes de l'Alre Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise, proposent aux visiteurs, excursionnistes et touristes, un véritable voyage à travers plus d'un millénaire d'Histoire de France.

Le profil type des visiteurs se caractérise par :

- une clientèle de proximité attirée par les espaces naturels et l'Histoire,
- en majorité Français, et étrangers proche : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni en tête des nationalités, mais avec une croissance notable des clientèles étrangères lointaines (Etats-Unis, Asie, Brésil),
- une clientèle d'affaires très présente,
- une majorité d'excursionnistes (visiteurs à la journée) et de courts séjours,
- une majorité de voyages en couples,
- un visitorat au profil socio-culturel élevé.

Au vu de la qualité et de la diversité de l'offre touristique, le secteur pourrait jouer un rôle structurant pour l'économie locale. Pourtant les retombées restent encore relativement faibles dans la mesure où les visiteurs viennent souvent à la journée et que leur parcours se limite bien souvent aux sites phares (Domaine de Chantilly, Centre historique de Senlis, parc Astérix, etc.) sans irrigation sur le reste du territoire. A travers ce CRTE, nous souhaitons soutenir le développement du tourisme, en complément des contrats de rayonnement touristique dans lesquels nous sommes déjà engagés.

Afin de renforcer notre attractivité touristique et les retombées générées par la filière, et en complément des efforts menés par nos offices du tourisme en termes de promotion, nous souhaitons travailler prioritairement sur les axes suivants :

- **l'enrichissement de l'offre touristique et des « parcours-clients »**, en veillant à ce que cette offre soit répartie sur l'ensemble du territoire, afin que les retombées profitent à tous,
- **le développement et la diversification de l'offre d'hébergement en milieu rural** afin de générer davantage de nuitées et de répondre aux besoins des clientèles moins aisées (qui ont du mal à se loger sur le territoire) et des familles,
- **la valorisation des berges de l'Oise et le développement du tourisme fluvial.**

### 3.3. Entre forêts et rivières : la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine

Notre territoire du sud du département de l'Oise est bien sûr marqué par la place centrale jouée par la forêt, mais également par une diversité de paysages naturels alternant vallées, landes, coteaux calcaires, et un réseau hydrographique très dense composé de rivières et cours d'eau (l'Oise, la Nonette, l'Aunette...), étangs et milieux aquatiques abritant une abondante biodiversité, localement rehaussée d'une faune et d'une flore rares, voire endémiques pour certaines espèces. La richesse de nos paysages et de notre cadre de vie tient également à nos villes et villages de caractère, cités médiévales, et sites remarquables, qui constituent un riche patrimoine architectural.

Mais ce patrimoine naturel et bâti est aujourd'hui fragilisé, les continuités écologiques et notre mode de vie sont menacés par le développement de l'urbanisation et les conséquences du changement climatique.

Face à ces menaces, la CCAC, la CCPOH et la CCSSO souhaitent, à travers ce CRTE, affirmer comme objectifs prioritaires de leur action commune la **préservation du patrimoine environnemental et architectural** du territoire, la **gestion durable de ses ressources naturelles**, la recherche et la mise en place d'un **modèle de développement plus durable** et une plus grande sobriété notamment au plan foncier et énergétique.

Viser un territoire de qualité, c'est se donner les moyens d'adopter une **approche de long terme pour préserver, gérer, qualifier et valoriser nos villes et villages, nos campagnes, nos grands paysages, notre maillage écologique, nos milieux naturels et notre biodiversité** (cours d'eau, zones humides, forêts, agriculture péri-urbaine, etc.) **mais aussi pour prévenir et gérer les risques**. Il s'agit là d'une condition essentielle non seulement pour conforter notre attractivité résidentielle et touristique, mais aussi pour opérer les grandes transitions qu'il nous faut anticiper et accompagner.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des volontés locales et des projets qui dessinent d'ores et déjà une feuille de route écologique et de qualité urbaine pour le territoire. Ainsi, cette démarche reprend et consolide les travaux déjà menés par les trois EPCI dans le cadre de l'élaboration de leur PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), ainsi que les orientations et mesures exprimées à travers la **charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France**.

#### 3.3.1. Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels

- **Préserver la biodiversité**

Le territoire de la CCAC, CCPOH et CCSSO abrite une forte densité de sites de biodiversité remarquable : on recense, à l'échelle du PNR, la présence de 7 sites Natura 2000 et 26 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) couvrant une superficie totale de 50 000 ha. Ces sites participent aux différents réseaux écologiques du territoire dont ils constituent pour partie les réservoirs de biodiversité : réseau forestier, réseau des milieux aquatiques et humides, réseau des milieux ouverts...

Pour la flore, une centaine d'espèces est identifiée comme étant à enjeu fort parmi les 400 espèces d'intérêt patrimonial, et on recense des espèces endémiques, comme l'Oenanthe faux boucage ou le Silène de France.

Pour la faune, le territoire abrite près de 150 espèces à enjeux : libellules, criquets, sauterelles, papillons...

Au côté du PNR, l'action de nos trois intercommunalités est résolument tournée vers la préservation de ce capital de biodiversité unique. A ce titre, une étude est actuellement menée par l'Institut de France en tant que propriétaire forestier et l'ONF son gestionnaire pour comprendre la raison du dépérissement des chênes de la forêt de Chantilly. Nous analyserons avec le plus vif intérêt les conclusions de cette étude et souhaitons prendre part à la mise en œuvre des mesures correctives qu'elles appelleront.

**Nous souhaitons favoriser la participation citoyenne aux actions du CRTE**, et assurer la sensibilisation du grand public, et en particulier des jeunes, aux enjeux de préservation de notre environnement forestier à travers un événement de type « Journée internationale de la forêt » que nous souhaitons organiser conjointement à l'échelle de nos 3 EPCI dans le cadre du CRTE.

- **Préserver et restaurer les continuités écologiques (trames vertes et bleues)**

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels, dits aussi continuités écologiques, est le complément indispensable à la politique de préservation des habitats et des espèces. La fragmentation des espaces naturels constitue en effet une des premières causes d'érosion de la biodiversité. Pour y remédier, nous souhaitons agir dans trois directions :

- **Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable**, afin de garantir la continuité écologique entre grands massifs forestiers (continuum d'importance nationale qui s'étend de la forêt de Montmorency (Val-d'Oise) à la forêt de Saint-Gobain (Aisne) et, au-delà, au massif des Ardennes) mais également au sein même des forêts du territoire ;
  - **Préserver les espaces ouverts, comprenant les espaces agricoles et les espaces ouverts non agricoles** (landes et pelouses sèches, marais, tourbières et prairies humides, espaces herbacés...), et renforcer leur biodiversité ;
  - **Préserver et restaurer la continuité écologique au sein du réseau hydrographique**, afin de faciliter, sur le cours de l'Oise, la migration et la reproduction des espèces faunistiques (oiseaux, poissons...) et le transport naturel des sédiments.
- **Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement**

La vulnérabilité de notre territoire aux aléas du changement climatique se traduit par la multiplication récente des phénomènes d'inondation et de coulées de boue, avec des conséquences parfois catastrophiques sur les habitations, les cultures, la biodiversité. Comme nous l'avons rappelé dans le cadre de notre PCAET, l'artificialisation des sols en milieu urbain et la céréaliculture d'openfield, fragilisent d'autant plus les capacités naturelles d'infiltration-rétention de nos sols qui tendent par ailleurs à s'assécher. Il convient également de rappeler ici que la position de notre territoire en tête de bassin versant nous oblige à des solidarités avec les territoires aval.

A travers ce CRTE nous souhaitons donc rappeler une nouvelle fois notre volonté de lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement, en menant des actions fortes, en partenariat avec l'Agence de l'eau et les trois syndicats de rivière compétents sur notre territoire : syndicat du SAGE Oise Aronde sur la partie nord (CCPOH), syndicat du SAGE de la Nonette sur la partie centrale (CCSSO, CCAC) et SITRARIVE (Thève) sur la partie sud de la CCAC.

Notre action commune, inscrite au PCAET, visera notamment à :

- **accompagner les agriculteurs** dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural, en incitant une **stratégie de parcellement**, la mise en place de bandes enherbées ou de noues, la création/restauration de haies, talus, fascines, fossés et autres actions d'hydraulique douce...
  - développer des initiatives de stockage du carbone dans l'agriculture,
  - accompagner les communes pour faciliter, par un appui en ingénierie, l'intégration des enjeux de limitation de l'artificialisation des sols et de leur désimperméabilisation dans les **documents et opérations d'urbanisme**,
  - faciliter l'intégration des enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les **opérations d'urbanisme**.
- **Améliorer la gestion des services publics environnementaux (AEP, Assainissement, Eaux pluviales...)**

En complément des actions de prévention des risques naturels par la lutte contre l'érosion, il s'avère indispensable pour nos collectivités de préserver sur le long terme nos ressources environnementales et nos services publics environnementaux, afin notamment de garantir la disponibilité de la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité. Ces ressources sont essentielles à la stratégie économique, touristique et résidentielle du territoire. Nous souhaitons donc, à travers ce CRTE, appuyer la modernisation et la transition écologique de nos services publics environnementaux : optimisation de nos réseaux d'assainissement et stations d'épuration, , réseau d'alimentation en eau potable, gestion des eaux pluviales...

### 3.3.2. Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs

En complément de notre patrimoine naturel exceptionnel (réseau forestier, espaces ouverts, landes, coteaux, milieux humides, vallée de l'Oise...) nous tirons notre richesse de la qualité et variété de nos patrimoines urbains et architecturaux, témoins de notre longue histoire et supports du renouvellement de nos dynamiques résidentielles.

Néanmoins, l'intensité de notre développement mais également les effets du changement climatique soumettent ces patrimoines à de multiples pressions et risques naturels que nous devons mieux contenir et même réduire. Il s'agira particulièrement de :

- **Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable du territoire**

Nous faisons le choix d'une stratégie d'aménagement durable du territoire intercommunautaire, qui a pour objectif de limiter l'étalement urbain et la consommation foncière. De fait, cela implique de poursuivre la construction de nouveaux logements et l'accueil d'activités économiques, notamment à partir des villes-pôles et principaux bourgs, déjà denses en services et bien connectés aux infrastructures de transport.. De même, afin de limiter la consommation foncière tout en luttant contre la pollution de nos espaces naturels, nous privilégierons dès que cela est possible la reconversion des friches pour y redévelopper l'urbanisation.

- **Promouvoir un urbanisme résilient**

Il s'agit d'assurer le maintien ou la restauration des continuités écologiques y compris en milieu urbain, par des actions de renaturation, création d'îlots de fraîcheur, gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation des sols.

Sur la base de ces orientations, nos EPCI et les communes souhaitent s'engager sur des actions concrètes en matière de requalification des centres-villes et centres-bourgs sur des principes de résilience et de renaturation, de création de parkings écologiques pour améliorer le stationnement proche des commerces tout en limitant l'imperméabilisation du sol, ou encore d'amélioration de l'éclairage public par la mise en place d'un éclairage LED intelligent.

- **Préserver la qualité des formes urbaines et architecturales et le caractère patrimonial de nos villes, bourgs et villages**

La qualité de nos formes urbaines contribue à un cadre de vie apaisé, attractif, convivial et différenciant des grandes villes.

Leur richesse patrimoniale a été consacrée, notamment à travers le classement du centre-ville de Senlis « Secteur Sauvegardé – Site Patrimonial Remarquable », ou encore le classement du Domaine de Chantilly. Ces initiatives et les actions entreprises dans ce cadre ont permis, au cours des 40 dernières années, de sauvegarder et restaurer notre patrimoine architectural et historique, en étroite collaboration avec les Architectes de Bâtiments de France. Depuis 2015, cette politique patrimoniale se prolonge avec l'intégration de Senlis dans le label « Pays d'art et d'histoire », qui se diffuse jusqu'à Ermenonville.

Au-delà de cette stratégie de classement et inscription, nous veillons à ce que nos centres-villes et centres-bourgs restent dynamiques, vivants, et sommes engagés à ce titre, dans divers dispositifs de revitalisation urbaine dans le cadre de contractualisation avec l'État. Il s'agit en particulier des programmes « Action Cœur de ville » à Senlis, et « Petite ville de demain » à Pont-Sainte-Maxence, en complément, dans cette même commune, des actions menées dans le cadre du Contrat de ville et du Programme national de rénovation urbaine du quartier des Terriers.

### 3.3.3 Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets

Enfin la gestion durable de nos ressources et patrimoines naturels passe également par la réduction des déchets produits sur le territoire, et leur valorisation à travers l'économie circulaire.

A ce sujet, dans le cadre du PCAET, et en lien avec les objectifs de production énergétique que nous nous sommes fixés, nous réaffirmons l'objectif pour nos trois intercommunalités de développer la méthanisation à des fins

**de production de gaz naturel renouvelable, pour répondre à la fois aux objectifs de production d'Energie Renouvelable du PCAET et ceux de la réglementation en matière de valorisations des déchets alimentaires.** Ce projet que nous souhaitons réaliser, sur la durée de nos mandats actuels permettra d'assurer une valorisation énergétique de nos déchets. En complément, nous soutiendrons et encouragerons également les initiatives privées des agriculteurs de notre territoire, souhaitant eux-mêmes développer des unités de méthanisation. En tout état de cause, la localisation de ces projets devra s'inscrire dans un consensus fort avec les habitants du territoire.

Afin de développer l'économie circulaire sur le territoire et le réemploi des ressources, nous ambitionnons également de développer un **projet de ressourcerie-recyclerie**.

### 3.4. Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale

Après une croissance exceptionnelle de sa population jusqu'au début des années 2000 à mettre tout particulièrement en lien avec le desserrement urbain de la région capitale et la montée en puissance de la plateforme aéroportuaire de Roissy, notre territoire connaît depuis une vingtaine d'années une stagnation de son nombre d'habitants. Néanmoins, comme l'atteste la forte hausse depuis un an et demi des prix du foncier et de l'immobilier, la crise sanitaire du Covid-19 semble avoir réactivé l'attrait du territoire pour des populations franciliennes en recherche d'un cadre de vie alternatif aux grands ensembles urbains.

En tout état de cause, ces évolutions récentes confirment la nécessité, exprimée par nos élus locaux, d'une maîtrise plus forte de l'intensité et de la qualité de ce développement résidentiel, dans la lignée de la création du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France en 2004.

Globalement, le territoire propose une offre d'équipements et services à ses habitants et actifs relativement dense et notre action future s'inscrit en conséquence dans **une logique première de confortement et de renouvellement-qualification de cette offre** plutôt que dans la création de nouveaux équipements qui seraient redondants avec l'existant.

Au-delà de l'objectif de satisfaire des besoins individuels, ces offres d'équipements et services doivent également **consolider notre « bien vivre ensemble »** selon des principes de solidarités sociales et intergénérationnelles : offre de logements diversifiée permettant d'assurer des parcours résidentiels complets pour tous sur le territoire, offre de services publics, offres dédiées à notre enfance-jeunesse, offres dédiées aux personnes âgées et dépendantes, etc.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur **l'affirmation et la montée en gamme de l'armature urbaine multipolaire** qui fonde l'équilibre de notre territoire tout à la fois rural et périurbain mais dont l'organisation des offres est nuancée selon les territoires intercommunaux :

- **Sur le territoire de la communauté de communes Senlis Sud Oise**, l'offre d'équipements et services s'organise à partir de la ville centre de Senlis (15 000 hab.) qui présente par ailleurs une dimension patrimoniale très forte. L'essentiel des offres intermédiaires et supérieures y est bien représenté : offre commerciale de supermarchés et hypermarchés articulée avec l'offre de commerces spécialisés de centre-ville, collèges et lycées, services de sécurité, offre hospitalière, services de police-gendarmerie, équipements culturels et sportifs, etc. Essentiellement rural, quelques communes structurent en complémentarité avec le pôle de Senlis les offres de proximité : Chamant qui s'inscrit en continuité urbaine avec Senlis, Fleurines et Thiers-sur-Thève ;
- **Sur le territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne**, l'organisation urbaine se structure également autour d'un pôle urbain principal, en l'occurrence Chantilly (11 000 hab.), qui présente lui aussi une patrimonialité exceptionnelle, développe une offre d'équipements-services sensiblement de même niveau que Senlis, avec certaines complémentarités entre ces deux pôles principaux du territoire. La différence tient à l'existence d'une strate intermédiaire jouée par les communes de Gouvieux et Lamorlaye - environ 9 000 habitants chacune - qui fonctionnent de manière étroite avec Chantilly, et proposent une offre de services intermédiaires. Enfin, les offres de proximité communales (service postal, écoles, équipements sportifs et de loisirs de proximité) sont bien présentes dans les communes de taille plus réduite ;
- **Sur le territoire de la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte**, l'organisation des offres se structure à partir du pôle urbain de Pont-Sainte-Maxence (12 600 hab.). Pour accéder aux équipements

et services supérieurs, les habitants se rendent préférentiellement vers Creil et dans une moindre mesure vers Compiègne. Enfin, ce territoire intercommunal est couvert par des communes rurales qui développent encore une offre significative de services de proximité : Pontpoint, Brenouille, Angicourt, Verneuil-en-Halatte, Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau.

**In fine, c'est bien à partir de ce maillage urbain reconnaissant des polarités principales (Senlis, Chantilly, Pont-Sainte-Maxence), des polarités de niveau intermédiaire (Lamorlaye et Gouvieux notamment) et la grande proximité communale que nous souhaitons consolider un maillage hiérarchisé d'équipements et services pour tous. La cohésion sociale et la transition énergétique guideront notre action en la matière.**

### 3.4.1. Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements

L'évolution et l'adaptation de notre offre de logements s'avère être un enjeu important pour assurer le parcours résidentiel des populations en place et, le cas échéant, pour accueillir de nouveaux habitants.

Nous chercherons à **poursuivre la diversification de notre offre de logements** afin de développer ou redonner du choix et de l'accessibilité résidentielle aux ménages en vue de les fidéliser et de répondre à leurs besoins aux différents stades de leur vie. Notre stratégie vise à accueillir des cadres comme des employés, des jeunes et des familles, en parallèle d'une offre adaptée pour les seniors. En effet, si notre territoire est marqué par une proportion de cadres et professions intellectuelles qui est supérieure aux autres territoires isariens, il n'en demeure pas moins que la moitié des « chefs de famille » sont des ouvriers, employés ou professions intermédiaires. En complément, l'enjeu de la prise en compte du vieillissement apparaît essentiel avec une population âgée de plus de 75 ans qui représente près de 9% de la population, soit deux points de plus que la moyenne isarienne.

Le parc de logements doit donc poursuivre son évolution en permettant des parcours résidentiels, en lien avec les revenus des ménages, et en phase avec leurs attentes :

- diversification des types de logements en fonction de la taille et des revenus des ménages ;
- soutien à des demandes spécifiques : étudiants et jeunes travailleurs, personnes âgées, offres intergénérationnelles, logements d'urgence, etc. ;
- facilitation de l'accès au locatif et de l'accession à la propriété ; développement d'une offre locative privée et de logements sociaux ;

Pour relever ces objectifs, nos communes, et en particulier nos principaux pôles urbains, se sont engagés dans des projets structurants. On peut notamment citer :

- les projets de la ville de Senlis à travers la ZAC de l'écoquartier de la gare localisée sur une ancienne friche ferroviaire et l'aménagement du quartier Ordener sur un ancien site militaire ;
- le plan de renouvellement urbain du quartier des Terriers à Pont-Sainte-Maxence.

A travers ces exemples, il faut, d'une manière plus générale, mettre en avant les volontés locales de limiter les consommations foncières par des nouvelles urbanisations et donc la nécessité de recomposer la ville sur la ville. Ce constat est également une réalité pour les polarités secondaires et les bourgs ruraux du territoire. A ce sujet, la CCPOH pointe à l'occasion de l'engagement de la révision de son SCoT qu'au cours des dix dernières années, 45% de la consommation foncière liée à l'habitat s'est réalisée dans l'enveloppe urbaine existante et 55% de la consommation s'est faite en extension.

Au-delà de la création de nouvelles offres, la reconquête et la qualification du parc bâti existant constitue un levier essentiel de la politique du logement sur le territoire. Elles participeront pleinement à la revitalisation de nos centres-villes et bourgs.

Le taux de vacance (logements non occupés), 7% du parc de logements total, apparaît relativement réduit et conforme à la moyenne départementale. Cela traduit globalement l'attractivité résidentielle du territoire. Pour autant, des enjeux demeurent localement, notamment dans le centre de Senlis où le taux de vacance avoisine 10% du parc de logement.

Au-delà de la lutte contre la vacance, la **qualification énergétique du parc de logements constitue un enjeu important pour le territoire**. 30% de la consommation énergétique du territoire est liée au secteur résidentiel, ce

qui s'explique notamment par l'ancienneté du bâti. En effet, 43% des 47 000 logements du territoire ont été construits avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. En ce sens, le PCAET met en exergue que près de 33% des logements (soit environ 15 000 logements) peuvent être considérés comme des passoires énergétiques (étiquette E, F et G) et doivent être rénovés en priorité en travaillant tout autant dans le parc de maisons individuelles que dans le collectif principalement localisé dans les villes centres.

A l'échelle du territoire, près de 7 000 ménages, soit 16% du total, sont en situation de précarité énergétique. La CCPOH apparaît le territoire le plus concerné par cet enjeu avec notamment 39% des ménages touchés sur la commune-centre de Pont-Sainte-Maxence.

Le PCAET élaboré à l'échelle des trois intercommunalités dresse plusieurs orientations de travail en ce sens : mobilisation des acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité, sensibilisation des ménages, création d'un guichet unique de l'habitat, accompagnement des ménages pendant leur projet, formation des artisans locaux, etc.

In fine, force est de constater que l'ensemble des orientations de travail précitées relèvent aujourd'hui très principalement de politiques communales tant en termes stratégiques qu'opérationnelles. Seule la CCPOH, à travers son SCoT aborde indirectement cette politique globale en faveur de l'habitat.

### 3.4.2. Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés

Historiquement, le territoire a su développer une offre importante d'équipements-services publics et privés en direction de ses habitants :

- Offre de parcours éducatif pour les enfants et les jeunes, interpellant la qualité des infrastructures petite enfance et scolaires et les animations périscolaires et extrascolaires ;
- Offre d'équipements et de pratiques culturelles et sportives : enseignement et pratique des arts vivants, spectacle, lecture publique, équipements sportifs de plein air ou équipements couverts ;
- Offre de professionnels de santé libéraux et présence à Senlis du Groupement Hospitalier du Sud de l'Oise ;
- Déploiement des services « régaliens » de la sécurité ou de l'action sociale (portée par le Département) ;

Développées par les communes et plus ponctuellement par les communautés de communes, ces offres maillent de manière satisfaisante le territoire. Pour les petites communes rurales, des offres itinérantes ont été organisées afin de faciliter l'accès aux services à l'instar de la Maison de Services au Public ou de la halte-garderie mis en place par la CCSSO.

Dans les années à venir, nous souhaitons **poursuivre nos efforts de maintien-renforcement des offres de services** sur notre territoire, notamment dans les communautés de communes et/ou communes affichant des ambitions en termes d'accueil de nouvelles populations : Senlis, CCPOH notamment.

Cela nécessitera d'abord de **requalifier un nombre significatif d'équipements désormais vieillissants** : qualité thermique et énergétique, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mise aux normes en termes de sécurité, etc.

De plus, il s'agira de **réaliser une montée en gamme de certains de nos équipements qui ne répondent plus aux standards souhaités** par les habitants pour assurer leur pleine attractivité. On peut citer en ce sens le projet de création d'un centre aquatique par la CCSSO en lieu et place d'une piscine désormais désuète ou encore la requalification complète du centre culturel la Manekine par la CCPOH.

Enfin, il nous faudra être **imaginatif dans l'évolution de ces offres afin de répondre aux nouvelles tendances sociétales et technologiques** mais également pour maîtriser la dépense publique : itinérance de certains services publics, hybridation des offres (tiers-lieux, etc.), développement des équipements et services numériques, etc.



### 3.4.3. Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages

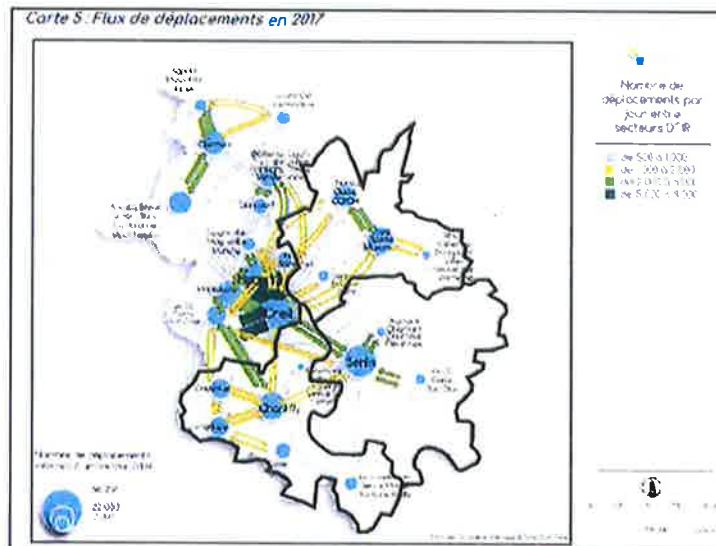
L'attractivité commerciale et artisanale de nos principaux pôles urbains, le maintien du commerce dans nos bourgs ruraux participent pleinement à la qualité résidentielle et à la notion de proximité que nous souhaitons soutenir. Cette attractivité suppose de travailler dans plusieurs directions complémentaires :

- Un urbanisme de centre-ville et centre-bourg favorisant les chalandises et des itinérances apaisées : qualité des aménagements et des signalétiques, places et placettes, préservation des linéaires commerciaux, etc.
- L'adaptation des cellules commerciales ;
- La prise en compte dans les politiques d'aménagement et d'animation des nouveaux modèles de distribution et de consommation : digitalisation et e-commerce, « click and collect », « cashback », comme a pu le travailler la ville de Senlis et la CCSSO, commerce du réemploi et de la « seconde vie », hybridation des offres, etc. ;
- L'équilibre entre le commerce de détail de centre-ville et le commerce de moyenne-grande distribution de périphérie.

### 3.5. Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité

A l'échelle de notre territoire, les besoins de mobilité des personnes mais également des biens sont importants et constituent un enjeu majeur pour plusieurs raisons complémentaires :

- Notre territoire vit en interaction très forte avec les pôles économiques du cœur aggloméré de la région capitale et la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle générant des déplacements domicile-travail des actifs en nombre important ;
- Les offres d'équipements, services mais également l'emploi se concentrent prioritairement dans les principales polarités du territoire : Senlis, Chantilly et dans une moindre mesure Pont-Sainte-Maxence, Lamorlaye et Gouvieux. Ils génèrent des besoins de mobilité de proximité domicile-études, domicile-services, domicile-travail significatifs. A proximité du territoire, le pôle creillois est également attractif pour une partie de nos habitants, tout particulièrement ceux résidants dans la CCPOH ;
- L'usage de la voiture est encore très majoritaire y compris pour des liaisons de courte distance : 60% des déplacements est réallisé en voiture et 71% des déplacements réalisés en voiture se fait sur une distance de 1 à 2 km. Cet usage massif de la voiture individuelle génère également un trafic dense sur les principales infrastructures routières du territoire avec des traversées de villes-villages parfois difficiles voire dangereuses et une saturation à certaines heures du trafic et du stationnement dans certains pôles urbains du territoire : Senlis, Pont-Sainte-Maxence ;
- En lien principalement avec ces déplacements motorisés réalisés en voiture, les émissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques de mobilité sont élevées et représentent le tiers des émissions globales au niveau du territoire ;



Face à ces enjeux, les offres de transport régionales-interrégionales et locales (communes et/ou intercommunalités, SMTCO) se sont développées mais ne répondent pas encore de manière complètement satisfaisante à la demande. Néanmoins, la création à l'horizon 2025 du barreau Creil-Roissy d'une longueur de 7 km connectera la ligne

historique Paris-Creil-Amiens au réseau à grande vitesse au Nord de la plateforme de Roissy et **constituera une offre intéressante pour une partie de nos actifs à condition de bien l'anticiper**. Par ailleurs, le projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise – MAGEO - entre Compiègne et Creil permettra de soulager une partie des transits de poids lourds sur le territoire et offrira des opportunités complémentaires de valorisation du port fluvial de Pont-Sainte-Maxence.

**Nous souhaitons relever le défi d'une mobilité fluidifiée pour tous**. La démarche concertée que nous avons développée à l'échelle de six intercommunalités du Sud du département de l'Oise à travers un **Plan de Déplacements Mutualisés constitue notre cadre de travail pour les dix prochaines années**. Il repose sur les grands principes suivants sur lesquels nous bâtissons l'évolution de nos offres :

- Sur le **volet aménagement du territoire** : répondre aux besoins de déplacement des secteurs périurbains et ruraux vers les centres urbains et les zones économiques ; regrouper les projets urbains et économiques à proximité des gares structurantes, développer la Trans'Oise et les itinéraires pour les modes actifs entre les centres urbains.
- Pour les **transports collectifs** : désaturer la gare de Creil et favoriser le rabattement vers les gares moins fréquentées ; améliorer la desserte en transports collectifs sur les grands axes ; améliorer les conditions d'intermodalité aux abords des gares ; développer des aires de covoiturage à proximité des principaux axes routiers.
- Pour la **circulation et le stationnement** : réduire les difficultés de circulation sur les routes structurantes, requalifier ou pacifier les routes en traversée des villes et des villages ; résorber la pression du stationnement et réinterroger la place de la voiture dans les centres urbains ; mener une réflexion sur l'offre de stationnement dans les gares afin de répondre à leur rayonnement, tout en rééquilibrant les flux entre les gares.
- Concernant les **mobilités spécifiquement liées à l'activité économique** : renforcer la desserte des principaux lieux d'emploi, avec une attention particulière à la mobilité innovante et partagée ; améliorer les conditions de livraison dans les centres urbains ; optimiser les itinéraires des poids lourds, que ce soit en transit ou en lien avec les zones d'activités.

### 3.5.1. Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières

Nos principaux pôles urbains – Senlis, Chantilly, Pont-Sainte-Maxence – concentrent une part prépondérante des emplois et équipements-services. A ce premier titre, ils génèrent quotidiennement des flux importants de mobilité pour les actifs travaillant en ville et sur les parcs d'activités mais également des déplacements importants en lien avec les équipements scolaires, l'offre commerciale de centre-ville ou encore leur vocation touristique (pour Senlis et Chantilly). Complémentairement, les gares ferrées ou routières de ces pôles possèdent des aires de chalandise étendues pour les actifs locaux qui travaillent tout particulièrement en Ile-de-France et participent de fait à la densité du trafic automobile dans nos centres urbains.

Par ailleurs, le territoire possède d'autres gares ferrées, Orry-Coye, Rieux-Angicourt, La Borne-Blanche (Orry), qui complètent dans la proximité l'offre des principaux pôles urbains et qu'il convient de pleinement intégrer à cette offre globale sur le territoire.

Notre ambition est de **faciliter les mobilités internes pour l'ensemble de nos habitants ainsi que les entrées-sorties du territoire** pour nos actifs qui travaillent dans les pôles d'emplois périphériques, tout particulièrement franciliens.

En complément, notre volonté est d'**apaiser et réduire la circulation routière** dans nos principales villes et bourgs qui, par leur intensité, nuit à notre qualité de vie et impacte le bilan carbone du territoire. Cela suppose de mener une politique globale de mobilité à l'échelle de ces pôles de mobilité telle que proposée dans le PDM Sud Oise. Dans le présent chapitre, il s'agira tout particulièrement de traiter :

- Le **renforcement des lignes interurbaines de transport**, notamment à partir du pôle de Senlis qui ne possède pas d'offre ferrée et dont l'offre actuelle vers certaines centralités périphériques n'apparaît pas

optimale. Cela interpellera un travail spécifique avec la Région Hauts-de-France en raison du caractère interurbain de ces mobilités ;

- **L'amélioration de l'intermodalité des gares** et plus globalement des quartiers-gares de Senlis, Pont-Sainte-Maxence et Chantilly tant pour les usagers des transports en commun, les voitures et autocars mais également leur accessibilité en mobilité douce (vélo, piéton) ;
- Les réflexions-actions sur **les offres de stationnement à l'échelle de ces villes** ;
- Les démarches de **requalification de voirie** afin de renforcer leur caractère urbain en réduisant leurs nuisances voire leur dangerosité.

### 3.5.2. Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables

Nous affichons une **forte ambition en termes de développement des mobilités douces et tout particulièrement cyclables** pour répondre d'abord aux besoins quotidiens de nos habitants et nos actifs. Ainsi, notre volonté à l'horizon des dix prochaines années est que le vélo représente 5% de nos modes de déplacements quotidiens contre environ 1% actuellement (source : PDM Sud Oise).

En complément, il va de soi que cette ambition d'offre de mobilité alternative du quotidien se conjugue avec notre volonté de conforter notre développement touristique et les itinérances qui lui sont associées en nous inscrivant pleinement dans les grands itinéraires cyclables de dimension nationale voire européenne :

- Eurovéloroute 3 « Scandibérique » qui traverse la France du Nord au Sud sur près de 1 600 km ;
- L'avenue Verte Londres-Paris sur un tracé de 470 km ;
- La Trans'Oise qui a pour objectif à terme de mailler le territoire départemental par un réseau structurant et qui permet déjà de relier par un itinéraire balisé Senlis à Pont-Sainte-Maxence.

En cohérence avec le Plan de Déplacements Mutualisés, il s'agira dans les années à venir de **structurer progressivement un réseau d'infrastructures cyclables** assurant :

- Les liaisons entre nos principaux pôles urbains : Chantilly, Senlis, Pont-Sainte-Maxence mais également vers le pôle urbain creillois selon une logique vallée de l'Oise ;
- Des liaisons de plus courtes distances entre ces principaux pôles urbains et les pôles secondaires et/ou communes rurales qui sont dans leur aire d'influence directe et accessibles à vélo : une distance de 5 km en vélo et 8 km en vélo électrique est jugée pertinente. Cela intègre bien évidemment une évolution significative du report modal de la voiture vers le vélo pour accéder à nos gares ou encore nos zones d'activités ;
- Des liaisons de proximité en secteurs ruraux, notamment à partir des treize aires de mobilité rurales du territoire identifiées dans le PDM ;
- Des liaisons permettant de se raccorder aux grands attracteurs touristiques de notre territoire, par exemple le parc Astérix situé à Plailly.

En complément de cette offre d'infrastructures, nous souhaitons développer une politique volontariste pour **faire évoluer les pratiques de nos habitants**. Cela passera par :

- La mise en place de plans de déplacements Etablissement Scolaire (PDES) avec le déploiement du dispositif MOBY dans des écoles élémentaires sur le territoire de la CCSSO ;
- Une politique de sensibilisation et d'information-communication sur nos offres et sur les enjeux d'évolution des pratiques, notamment les élèves du secondaire et les actifs travaillant dans nos principaux pôles urbains ;
- L'accompagnement à la mise en place de service de location de vélos et, le cas échéant, la création d'une aide à l'acquisition de VAE ;
- L'offre de stationnement vélo, notamment dans une logique de renforcement de l'intermodalité dans les gares.

### 3.5.3. Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité

Au-delà de la qualification de nos gares et du rabattement en transports collectifs vers ces gares, et du développement de nos infrastructures cyclables, nous souhaitons **mettre en place et/ou conforter tout une palette d'offres innovantes de mobilité dans l'objectif de fluidifier les itinéraires de nos habitants et actifs. Ces offres contribueront également à relever notre ambition en matière de transition énergétique en limitant nos émissions de gaz à effet de serre.**

Il s'agira tout d'abord de poursuivre voire renforcer nos **initiatives en matière d'offres décarbonées pour les mobilités motorisées** par le déploiement de **bornes de recharge de véhicules électriques**, notamment dans les centres-villes et les treize aires de mobilité rurale. Nous souhaitons à l'horizon 2025 implanter au moins une borne de recharge dans l'ensemble des communes de plus de 500 habitants. L'exemplarité des communes et des communautés de communes sera également recherchée dans le cadre du renouvellement de nos flottes de véhicules publics. Au-delà de l'électromobilité, d'autres sources énergétiques pourront être valorisées tel le **GNV** ou **bio-GNV**.

Nous souhaitons également conforter les **démarches locales en faveur du covoiturage et de l'autopartage**. En matière de création d'aires de covoiturage, nous inscrivons notre action future en lien étroit avec celle du Département qui développe des aires Covoitur'Oise. Des aires existent déjà à Lamorlaye, Chantilly, Senlis et d'autres aires « spontanées » se sont développées et attestent d'un réel besoin de structuration du territoire en la matière. Il s'agira également de favoriser la fonction intermodale de ces aires de covoiturage en renforçant notamment leur desserte par les transports en commun.

Les **offres de mobilité agiles et « à la demande »** seront également confortées afin de constituer une alternative dans les secteurs ruraux pas ou mal desservis par les offres de transports en commun. Il s'agira notamment de développer les « arrêts d'autostop organisé » tels qu'ils ont pu voir le jour en 2018 avec le dispositif Rézo Pouce auquel adhèrent une quarantaine de communes du Sud du département de l'Oise. En complément, le développement d'offres de transports à la demande organisées par les autorités organisatrices de mobilité (AOM) communales ou communautaires pourront conforter l'offre de mobilité dans les secteurs ruraux.

Enfin, l'évolution des comportements de mobilité est l'affaire de tous sur notre territoire. En ce sens, nous souhaitons promouvoir des **démarches auprès des principales entreprises et espaces d'activités économiques** du territoire. A titre d'exemple, il s'avérerait intéressant d'engager la réalisation d'un plan de mobilité Inter-entreprises dans la zone Senlis Sud Oise ou encore de profiter de l'arrivée d'Amazon dans la zone Les Portes de Senlis pour travailler avec cette entreprise sur la mobilité des salariés et des livraisons.

## 4. Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites à l'annexe du présent contrat.

### 4.1. Dispositions générales concernant les financements

A travers l'outil CRTE, nous souhaitons nous doter d'un cadre stratégique et d'un plan d'actions opérationnels permettant de **faciliter l'obtention de financements exceptionnels**, pour des actions et projets concourant à la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les actions et projets structurants que nous inscrivons au CRTE pourront donner lieu à des réponses à appels à manifestation d'intérêt-appels à projets ou tout autre recherche de financements exceptionnels, qui viendront compléter les financements de droit commun (DETR, DSIL, FNADT...). En outre, les actions « labellisées CRTE » permettront de faciliter les cofinancements auprès des autres partenaires institutionnels (UE, Région, Département, etc.).

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les montants inscrits dans les fiches-actions sont des prévisionnels. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les financements seront mobilisés auprès des différents partenaires au fur et à mesure de l'avancement des différentes actions.

Les projets des communes et EPCI qui ne seraient pas labellisés CRTE pourront néanmoins toujours solliciter les financements classiques de l'Etat (DETR, DSIL).

## 4.2. Les trois EPCI à fiscalité propre signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les trois EPCI assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Les trois EPCI s'engagent à désigner dans leurs services respectifs un responsable du pilotage du CRTE et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de son évaluation.

Par ailleurs, un(e) chef(fe) de projet mutualisé entre la CCAC, la CCPOH et la CCSSO, en cours de recrutement au moment de la signature du présent CRTE, sera chargé(e) de l'animation de la démarche, de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...), et enfin d'apporter l'ingénierie nécessaire pour la recherche de financement et le montage de dossier. Ce poste est cofinancé par l'Etat.

Les EPCI signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (communes, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les EPCI signataires, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les trois EPCI et les porteurs inscrits au contrat s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation, et à faire leurs meilleurs efforts pour mettre en œuvre les actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

## 4.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur la mobilisation coordonnée de financement exceptionnel, sur l'apport de dispositifs d'expertises techniques et juridiques au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles, conformément au plan d'action figurant en annexe du présent contrat.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, blue, italicized font.

ID : 060-200066975-20211209-2021CC06070-DE

**Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.**

## 5. Article 3 - Gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE et le Comité Local de Cohésion des Territoires de l'Oise (CLCT) créé par arrêté préfectoral du 23 octobre 2020. Le CLCT en place participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

### 5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Président de la CCAC, le Président de la CCPOH et le Président de la CCSSO, ou leur représentant, et Madame la Préfète du département, ou son représentant.

Il est composé de représentants :

- De l'exécutif, des services des trois EPCI ;
- De l'exécutif et des services des communes membres des EPCI impliqués dans une ou plusieurs actions du CRTE ;
- Des services de l'Etat :
  - o Préfecture de l'Oise
  - o Sous-Préfecture de l'arrondissement de Senlis
  - o Directions interministérielles concernées
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

En fonction de l'évolution du présent contrat, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres financeurs que l'État.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des Indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et des trois EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des représentants :

- Des services des trois EPCI ;
- Des services des communes membres des trois EPCI impliqués dans une ou plusieurs actions du CRTE ;
- Des services de l'Etat :
  - o Préfecture de l'Oise
  - o Sous-Préfecture de l'arrondissement de Senlis
  - o Directions interministérielles concernées
- De l'ADEME ;

- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat
- Des services de la Région Hauts-de-France
- Des services du Département de l'Oise
- Du Parc Naturel Régional Oise Pays de France
- De l'agence d'urbanisme Oise les Vallées
- Du CAUE 60

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour du Comité Technique, la composition de ce dernier pourra être complétée par des acteurs intéressés.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## 6. Article 4 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi. Régulièrement renseigné, il décrit l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il permet d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif CRTE.

Il sera complété par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier les réalisations du territoire au regard des enjeux de la transition écologique. Ce travail de suivi et d'évaluation sera notamment conduit sur la base des indicateurs déjà identifiés dans le PCAET et au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Le tableau de bord est tenu à jour sous la responsabilité du (de la) chef(fe) de mission CRTE. Il est examiné par le comité technique. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage afin d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif et la contribution du territoire aux objectifs nationaux de transition écologique.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.



Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## 7. Article 5 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## 8. Article 6 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## 9. Article 7 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## 10. Article 8 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

## ANNEXE : Tableau des actions

L'intégralité des actions et projets inscrits au CRTE sont renseignés dans un document annexe intitulé "Tableau récapitulatif des projets CRTE de la CCAC, CCPOH, CCSSO" qui constituera un outil de suivi et de pilotage du contrat.

Les actions annexées au présent CRTE sont issues des propositions de chaque EPCI signataire du présent contrat, selon des modalités internes propres à chaque EPCI.

L'ensemble des propositions formalisées par les EPCI et leurs communes membres ont été reprises intégralement, à partir du moment où le porteur de projet a bien été identifié et le coût estimé dans le présent contrat conformément aux instances de gouvernance qui se sont tenues en 2021 (cf. article 3).

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021



ID : 060-200066975-20211209-2021CC06070-DE

**Les actions du CRTE pourront évoluer selon les modalités prévues à l'article 6 du présent contrat.**